



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Ville d'Amiens
Direction Maîtrise d'Ouvrage – urbanisme et construction
Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

**Construction d'un groupe scolaire, d'un service de
restauration et d'un centre de loisirs ZAC
INTERCAMPUS à AMIENS**

RELANCE DES LOTS 2, 11 et 15

Date et heure limites de remise des plis :

Vendredi 1^{er} août 2025 – 17h30

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction d'un groupe scolaire, d'un service de restauration et d'un centre de loisirs ZAC INTERCAMPUS à AMIENS - Relance des lots 2, 11 et 15
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	Relance des lots 2, 11 et 15
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes libres : Variante obligatoire :	Sans Avec (pour le lot 2)
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec (pour les lots 11 et 15)
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 – Variantes libres	5
2.4 – Variante obligatoire	5
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	5
2.6 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours	16
9.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)	17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la Construction d'un groupe scolaire, d'un service de restauration et d'un centre de loisirs ZAC INTERCAMPUS à AMIENS - **RELANCE DES LOTS 2, 11 ET 15.**

La présente consultation concerne uniquement la relance des lots 2, 11 et 15, lesquels ont été déclarés infructueux pour absence d'offre recevable suite à une première consultation passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en 18 lots lancée le 1^{er} avril 2025.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation concerne uniquement la relance des lots suivants :

Lot(s)	Désignation	Estimations en € HT
02	Ossature bois et métal - Façade paille- Revêtement de façades	1 041 414 €
11	Cloisons-Doublages - Faux-plafonds	385 419 €
15	Peinture– Nettoyage	83 139 €

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
02	44142000-7	Charpentes
02	03114100-4	Paille
02	45443000-4	Travaux de façade
02	45261400-8	Travaux de revêtement
11	44112300-1	Cloisons
15	45442100-8	Travaux de peinture
15	45450000-6	Autres travaux de parachèvement de bâtiment

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement (conjoint ou solidaire).

La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire.

Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du C.C.P.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 – Variantes libres

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 – Variante obligatoire : prestation alternative éventuelle (PAE)

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base.

Les candidats devront obligatoirement faire une proposition pour la variante exigée relative au lot 2 suivante :

En remplacement du bardage bois prévu à l'article 2B.2.1 du CCTP, une variante obligatoire en enduit monocouche sur support bois devra être proposée par l'entreprise.

L'absence de cette variante dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Aucune prestation supplémentaire n'est prévue.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Concerne les lots 11 et 15 :

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué à l'article 10.1 du C.C.A.P.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations :

La Ville d'Amiens dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans le cahier des charges de cette consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer la consultation, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 10.1 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion ainsi que le nombre d'heures minimum d'insertion à réaliser sur la durée du chantier.

Par ailleurs, Kamel YAHIAOUI - Direction Attractivité du territoire - Service Emploi-insertion - Parvis de la Cathédrale - 21 Place Notre Dame, 3ème étage-Amiens Métropole - BP 11018 - 80010 Amiens cedex 1 – Tel : 03.22.97.13.81 se tient à la disposition des entreprises pour les informer des modalités de la mise en œuvre de la clause d'insertion de cette consultation.

ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISES A FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RESERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS A CETTE CONDITION D'EXECUTION SERA DECLAREE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

Sans objet.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Groupement BOND SOCIETY (mandataire) / BIANCHIMAJAER / BATISERF / OTEIS / EMENDA / AC2R / META / ECALLARD / BUREAU PREVENTION.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par EGIS bâtiment Nord Est.

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par BTP CONSULTANTS.

Les missions du contrôleur technique sont : missions L+S +F + Hand + LE +TH + PH + GTB + PV + CRC + VIEL + Consuel.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par COBAT COPREV.

Un plan de prévention sera prévu pour l'ensemble de l'opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient toutes les pièces listées dans l'Annexe 1 du présent règlement de la consultation intitulée « liste des pièces du DCE ».

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement et uniquement à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics.amiens-metropole.com>

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard le vendredi 25 juillet 2025. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A/ Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...)
La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger ;
Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (cf attestation du candidat à l'article 9.3 du présent RC à compléter, à dater et à signer) ;

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire, pour tous les lots.
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot concerné	Libellés
2	<p>Ossature bois et métal - Façade paille- Revêtement de façades :</p> <p>Qualibat 2342 : Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé (technicité confirmée).</p> <p>Qualibat 2412 : Constructions et structures métalliques (technicité confirmée),</p> <p>Pour les ouvrages en paille, l'entreprise devra justifier d'une personne titulaire de l'attestation de formation Pro-Paille activement présente sur le chantier, à présenter au stade de la candidature, ou d'une preuve d'inscription à une telle formation.</p> <p><i>L'entreprise devra être formée propaille (formation officielle du RFCP) et avoir déjà réalisé des projets. L'attestation de réussite à la formation a moins de 5ans et/ou</i></p>

	<p><i>l'entreprise a déjà réalisé des chantiers isolés en bottes de paille. Les entrepreneurs formés propaille s'occupent du projet en conception et en réalisation. Il y a donc au moins deux personnes formées propaille dans l'entreprise s'occupant du projet. Une formation intra-entreprise est un plus, si l'entreprise n'a pas réalisé de projet depuis plus de deux ans, elle s'engage à suivre une formation interne sur le thème de la mise en œuvre des bottes de paille et des enduits.</i></p> <p><i>Si l'entreprise n'est pas formée, elle s'engage à suivre et à réussir la formation propaille du RFCP avant la réalisation des plans d'exécution. Dans ce cas et à minima un concepteur et un metteur en œuvre de l'entreprise devront suivre la formation.</i></p> <p><i>Si il y a un sous-traitant ou co-traitant pour les enduits, l'entreprise devra déjà avoir réalisé des enduits sur bottes de paille ou s'engager à suivre le module complémentaire enduits sur paille du RFCP. L'accompagnement des fournisseurs est possible mais c'est uniquement un complément à la formation. Si l'entreprise n'a pas réalisé d'enduits sur paille, elle peut s'engager à suivre la formation module complémentaires enduits sur paille avant la réalisation des plans d'exécution. Elle devra prouver sa capacité à répondre au projet.</i></p>
11	<p><u>Cloisons – Doublages – Faux-plafonds :</u> QUALIBAT 4131 « Réalisation en éléments préfabriqués à base de plaques de plâtre et de composants isolants associés, jointoyés, de travaux de surface plane, de cloisonnements légers, de plafonds suspendus fixes »</p>
15	<p><u>Peinture :</u> QUALIBAT 6111 « Réalisation de travaux de peinture et de mise en œuvre de revêtements sur tous supports à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments »</p>

EQUIVALENCES

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence :

Le candidat devra apporter la preuve de son savoir-faire technique en lien avec la qualification demandée et sur des ouvrages équivalents. Il présentera à cet effet au moins 3 références de réalisations équivalentes en termes de technicité, de moins de 5 ans.

Chaque référence donnée sera précisée :

- d'une description sommaire de l'opération avec indication des technicités visées, du montant, de la nature et de la date d'exécution des travaux réalisés ;
- un certificat de capacité établi par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage de la référence présentée, sans être obligatoire, constituera une valeur ajoutée..

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Sous-traitant – Cotraitant :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les

mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

B/ Pièces de l'offre :

Chaque candidat remettra **les pièces de l'offre propres au lot** pour lequel il soumissionne suivantes :

Libellés
<p>L'acte d'engagement (AE) <u>du lot concerné</u> et ses annexes :</p> <p>⇒ à compléter, à dater à signer.</p> <p><i>Nota :</i> afin d'améliorer la lisibilité des pièces dans le cadre de la dématérialisation des offres, le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas que le candidat complète son Acte d'Engagement de manière manuscrite mais souhaite que le candidat complète son Acte d'Engagement uniquement de manière numérique.</p>
<p>L'annexe 2 à l'acte d'engagement sur l'insertion par l'activité économique :</p> <p>⇒ à compléter en totalité, à dater et à signer. ⇒ à remettre uniquement pour les lots 11 et 15.</p>
<p>La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) <u>du lot concerné</u> :</p> <p>⇒ à compléter en totalité, à dater et à signer. ⇒ à remettre à la fois au format EXCEL et au format PDF.</p> <p><u>Nota : Concernant le lot 02 :</u> <u>A compléter impérativement la DPGF « BASE » composée des trois onglets suivants :</u> -un premier onglet : cadre de DPGF Lot 02A (base) -un seconde onglet : cadre de DPGF Lot 02B (base) -un troisième onglet : cadre de DPGF récapitulatif Lot 02 (base) ET <u>A compléter impérativement la DPGF « VARIANTE » composée des trois onglets suivants :</u> -un premier onglet : cadre de DPGF Lot 02A -un seconde onglet : cadre de DPGF Lot 02B (variante) -un troisième onglet : cadre de DPGF récapitulatif Lot 02 (variante)</p>

Nota : Concernant le lot 11 :

A compléter impérativement la DPGF composée des trois onglets suivants :

- un premier onglet : cadre de DPGF Lot 11A
- un seconde onglet : cadre de DPGF Lot 11B
- un troisième onglet : cadre de DPGF récapitulatif Lot 11

Le cadre de réponse propre au lot concerné valant mémoire à valeur technique et environnementale à compléter

ATTENDUS DU CADRE DE REPONSE VALANT MEMOIRE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL :

Les attendus sont définis dans les documents cadres de mémoire technique et environnemental. Les pièces sont :

- **GSI-ADM4-A- Cadre de mémoire technique 50-35-15-ind 2 (Pour le lot 2)**
- **GSI-ADM4-A- Cadre de mémoire technique 70-20-10-ind 2 (Pour les lots 11 et 15)**

Le détail des attentes de la MOE par lot est transmis et spécifié dans ces documents.

6.2 - Visites sur site

Les visites sur site sont libres : ZAC INTERCAMPUS - 80000 AMIENS

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Chaque pli remis par le candidat en réponse à la présente consultation sera considéré comme une offre et devra par conséquent comprendre l'ensemble des pièces exigées.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat pour le même lot, seul le dernier pli reçu avant la date et l'heure limites de réception des offres sera ouvert et

pris en compte par le pouvoir adjudicateur, quel qu'en soit le contenu. Il appartient par conséquent au candidat de s'assurer que le dernier pli remis dans le délai imparti contient l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé comportant obligatoirement les mentions « COPIE DE SAUVEGARDE » et « NE PAS OUVRIR », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde doit être remise contre récépissé ou transmise par pli recommandé avec avis de réception avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

Ville d'Amiens
Service marchés publics
3e étage aile ouest
Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : _)
Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1document = 1scan).**

Un Vademecum destiné à vous aider lors de la remise de votre offre sur la plateforme est également joint au présent DCE.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Si le candidat souhaite signer électroniquement, il peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).

Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères et sous-critères de notation sont détaillés par lot dans l'annexe 2 au RC dénommée « GSI-ADM1-annexe 02 Critères de notation par lot-ind 2 ».

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Pour le lot n°02 :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique	35%
3-Valeur environnementale	15%

- **Pour les lots n°11 et 15 :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70%
2-Valeur technique	20%
3-critère environnemental	10%

Pour l'ensemble des lots, **le critère valeur technique** sera noté sur la base des éléments remis dans le mémoire technique et selon les modalités et le barème suivant :

Appréciation	Note sur 20 points	Note sur 13 points	Note sur 8 points	Note sur 7 points	Note sur 4 points	Note sur 3 points
Absence d'informations ou dispositions ne répondant pas aux attentes	0	0	0	0	0	0
Réponse apportée jugée peu satisfaisante (dispositions peu développées / très générales / peu adaptées au chantier spécifique)	5	3.25	2	1.75	1	0.75
Réponse apportée jugée moyennement satisfaisante	10	6.5	4	3.5	2	1.5
Réponse apportée jugée satisfaisante	15	9.75	6	5.25	3	2.25
Réponse apportée jugée très satisfaisante	20	13	8	7	4	3

Pour l'ensemble des lots, **le critère valeur environnementale** sera noté sur la base des éléments remis dans le mémoire environnemental et selon les modalités et le barème suivants :

Appréciation	Note sur 10 points	Note sur 6 points	Note sur 5 points	Note sur 4 points
Absence d'informations ou dispositions ne répondant pas aux attentes	0	0	0	0
Réponse apportée jugée peu satisfaisante (dispositions peu développées / très générales / peu adaptées au chantier spécifique)	2.5	1.5	1.25	1
Réponse apportée jugée moyennement satisfaisante	5	3	2.5	2
Réponse apportée jugée satisfaisante	2.5	4.5	3.75	3
Réponse apportée jugée très satisfaisante	10	6	5	4

8.3 - Suite à donner à la consultation

Pour tous les lots relancés, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à l'organisation d'une audition de tous les candidats notamment pour la partie mise en œuvre / méthodologie, traitement de points singuliers, planification et phasage du chantier avant une éventuelle phase de négociation pour les petits lots.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans audition.

L'audition aura pour objet la présentation par le candidat notamment de cette partie mise en œuvre / méthodologie, traitement de points singuliers, planification et phasage du chantier de son mémoire. Dans le cadre de l'audition des précisions concernant l'offre pourront être demandées uniquement sur la partie auditionnée.

Néanmoins, l'audition ne pourra en aucun cas consister en une négociation de l'offre du candidat, ni porter sur l'objet du marché, ni modifier les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché (et notamment les critères de jugement des offres et le cahier des charges) telles qu'elles sont définies dans les différentes pièces de la consultation.

Les convocations seront envoyées au moins 5 jours calendaires avant la date de l'audition. La convocation précisera notamment l'heure, le lieu, la durée ainsi que les modalités de déroulement des auditions.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics> **au plus tard le lundi 21 juillet 2025 avant 17h30.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification **au plus tard le vendredi 25 juillet 2025.**

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1
Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Amiens
Rue Lemerchier
BP 14 CS 81114
80011 AMIENS CEDEX 01
Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71

9.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)

OBJET DE LA CONSULTATION :

Construction d'un groupe scolaire, d'un service de restauration et d'un centre de loisirs ZAC INTERCAMPUS à AMIENS

LOT N°..... :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Je soussigné (nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)	
agissant pour le compte de la société :	
Adresse :	
N° de SIRET :	

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (*)

Fait à _____ ,
Le _____

Signature et cachet de la société

() Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.*

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...);
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.